

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme d'investissement 2015 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP) - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2013/0951 du 20 décembre 2013 et proposition de nouvelles autorisations pour 2015 - Adoption

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans un souci de pilotage de ses engagements pluriannuels, d'amélioration de la programmation des crédits et des taux de réalisation et pour anticiper la future instruction M57 applicable au 1^{er} janvier 2016, il est proposé d'étendre la gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) engagée par notre Etablissement.

Il est rappelé que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Le recours au dispositif des AP-CP permet ainsi :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation des dépenses ;
- de mieux visualiser le coût global d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider ainsi les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés.

Conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, en application de l'article L. 2311-3, il est proposé que les investissements de la Métropole soient gérés pour une partie significative du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en autorisations de programme.

Ainsi au 1^{er} janvier 2015, 34 AP représentant 1,4 Md€ de crédits de paiement (CP) au titre de la période 2015-2019 couvriront plus de 62% du PPI 2015-2019 tel que présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

La présente délibération vise à présenter les nouvelles AP proposées au vote et à réviser certaines autorisations existantes.

Les révisions d'AP pour les plus anciennes permettent de :

- traduire les décisions prises depuis la dernière actualisation, qui a eu lieu par délibération 2013/0951 du 20 décembre 2013 ;
- disposer d'une meilleure visibilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements prévus dans le cadre de ces anciens projets en élargissant notamment leur périmètre.

1/ L'actualisation des AP-CP existantes

1-1 Au budget principal :

- La Ligne à Grande Vitesse (LGV) :

A l'origine l'autorisation de programme ne concernait que la participation à la section Bordeaux-Tours de la LGV. Il est proposé d'y intégrer deux autres opérations qui se rattachent à cette thématique : la restructuration de la gare St Jean (9 722 000,00 €) et l'aménagement ferroviaire de la sortie de Bordeaux (4 300 000,00 €) qui en découlent naturellement.

L'autorisation de programme passe ainsi de 128 460 433 € à 142 482 433 €, soit une révision de 14 022 000,00 € telle que rappelée ci-dessous :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
128 460 433,00	14 022 000,00	142 482 433,00	98 409 699,75

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
18 950 733,25	12 516 000,00	7 576 000,00	5 030 000,00

- Plan Patrimoine Durable :

Au départ cette autorisation de programme n'était composée que du volet « économie d'énergie » de certains investissements. Il est proposé d'intégrer dans cette AP, en plus de ces équipements, la mise en place de « panneaux photovoltaïques », portant le montant de l'AP à 10 079 350,70 €, soit une révision de 2 207 197,59 € :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
7 872 153,11	2 207 197,59	10 079 350,70	4 757 350,70

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
1 250 000,00	961 000,00	1 206 000,00	1 000 000,00	905 000,00

- Travaux de raccordement Boucle haut débit :

Cette autorisation de programme est révisée à la hausse, à hauteur de 1 484 500,00 €, pour une nouvelle évaluation fixée à 12 995 450,00 € en raison des besoins actualisés de travaux réalisés dans le cadre de l'avancement de la 3^{ème} phase du tramway :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
11 510 950,00	1 484 500,00	12 995 450,00	2 510 950,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
1 500 000,00	1 600 000,00	2 700 000,00	3 000 000,00	1 684 500,00

- Renouvellement Urbain : actions d'accompagnement :

Cette AP précédemment dénommée « Opérations d'accompagnement de la politique de la ville » évaluée à 20 825 504,00 € regroupait les trois projets suivants :

- Floirac Libération à hauteur de 7 043 342,00 €,
- Eysines Grand Caillou à hauteur de 9 257 228,00 €,
- Talence Thouars à hauteur de 4 524 934,00 €.

Ces trois projets sont revus à la baisse de respectivement 865 729,21 €, 285 840,77 € et 1 247 063,35 €, soit une baisse totale de l'autorisation de programme 2 398 633,33 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
20 825 504,00	-2 398 633,33	18 426 870,67	9 839 935,67

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017
3 764 674,00	3 425 047,00	1 397 214,00

- Urbanisme opérationnel :

Il est proposé de faire évoluer le périmètre de l'autorisation de programme « ZAC Ambarès » actuellement à 12 141 315,00 €, en révisant le montant de cette opération à 5 237 735 € et en y intégrant les autres Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE) et projets urbains, à savoir :

- La ZAC Bastide Niel à hauteur de 54 947 832,00 €,
- Le PAE Bassins à flots à hauteur de 19 086 992,00 €,
- Le PAE Camille Pelletan à Floirac à hauteur de 3 770 000,00 €,
- Le Projet Urbain de Blanquefort à hauteur de 3 000 000,00 €,
- Le PAE Cérillan à Saint Médard en Jalles, pour 3 735 000,00 €,
- Le PAE Le Chay au Taillan Médoc à hauteur de 3 650 000,00 €,
- Le PAE Ausone à Bruges pour 3 250 000,00 €,
- La ZAC Quais de Floirac – groupe scolaire à hauteur de 7 496 775,00 €,
- Le PAE Les Vignes à Saint Aubin de Médoc pour 2 130 000,00 €.

Le montant total de l'autorisation ainsi globalisée et renommée « urbanisme opérationnel », est de 106 304 334 € du fait de l'importante modification de son périmètre :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
12 141 315,00	94 163 019,00	106 304 334	208 382,61

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
27 001 403,80	21 156 233,00	16 973 637,00	20 562 038,47	20 402 639,12

1-2 Au budget annexe assainissement :

- Stations d'épuration et zones d'influences :

Initialement, seul le secteur Brazza faisait l'objet de l'autorisation de programme fixée à 14 035 787 €.

Dans un souci d'amélioration de la programmation des autres projets de stations, sont intégrés à l'autorisation de programme :

- Les travaux au titre de la station Clos de Hilde (y compris sécheur, bio-station, zones d'influences....) pour 14 906 852 € ;
- Les travaux sur la station d'Ambès pour 3 579 922 €

Ainsi, la nouvelle autorisation de programme Stations d'épuration après révision de son périmètre s'établit désormais à 32 522 561 € selon le détail ci-dessous :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
14 035 787,00	18 486 774,00	32 522 561,00	4 733 120,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiements se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
11 920 000,00	5 580 000,00	9 489 441,00	800 000,00

1-3 Au budget annexe déchets ménagers :

- Construction du 3^{ème} dépôt de l'environnement :

L'autorisation de programme est révisée à la hausse en raison d'un accroissement des coûts d'opération. Ainsi les difficultés rencontrées lors de la libération de l'emprise ont retardé le planning des travaux ce qui implique l'indemnisation des entreprises. De plus la présence d'amiante sur le site est venue rajouter des coûts de dépollution à l'opération en question.

Le montant de l'autorisation de programme relative à la construction du 3^{ème} dépôt du service de l'environnement passe ainsi de 20 031 028,00 € à 25 123 000,42 €, soit une révision de 5 091 972,42 € selon le détail ci-dessous :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS	CP 2015	CP 2016
------------------------	---------------	------------------------------	------------------------	---------	---------

			en €		
20 031 028,00	5 091 972,42	25 123 000,42	19 094 014,23	4 474 046,42	1 554 939,77

1-4 Au budget annexe transport :

- Ateliers Tram et Bus :

Cette autorisation de programme évolue pour tenir compte du développement du réseau et de la nouvelle délégation de service publique. Ainsi deux nouveaux projets s'ajoutent aux opérations déjà incluses dans l'autorisation, à savoir le dépôt Lescure et le 3ème dépôt.

L'AP fixée précédemment à 16 774 567 € est désormais évaluée à 71 458 517 € par suite d'un périmètre profondément modifié :

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
16 774 567,00	54 683 950,00	71 458 517,00	3 618 517,00

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
11 580 000,00	11 860 000,00	12 100 000,00	11 900 000,00	12 000 000,00	8 400 000,00

2/ Les ouvertures d'AP-CP nouvelles

Après l'expérimentation effectuée sur l'exercice 2014 et dans la perspective d'une généralisation de la gestion en AP-CP pour satisfaire les exigences de la future M57, il est proposé que la procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement soit déclinée de façon plus systématique à compter de 2015.

Ainsi certains projets nouveaux sont proposés en AP, mais également des dépenses plus récurrentes à partir de 2015.

2-1 Au Budget Principal :

- La Grande Salle de Spectacle :

Il est proposé de créer une autorisation de programme qui regroupe les versements au titre des travaux de la salle et du parking dans le cadre de la subvention à PARCUB. L'estimation de cette AP est fixée à 60 130 015,00 €, en intégrant le CP 2014 finançant les 1^{er} acomptes de la Grande Salle.

L'autorisation se décompose comme suit :

MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
------------	---------	---------	---------	---------	---------

60 130 015,00	1 992 703,00	2 642 213,00	33 454 107,00	20 078 182,00	1 962 810,00
---------------	--------------	--------------	---------------	---------------	--------------

Cette AP est classée dans la catégorie des AP de projets.

- ZAC Saint-Jean Belcier Euratlantique :

mandaté antérieur à la création de l'AP	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
10 800 000,00	43 152 500,00	12 652 500,00	7 800 000,00	8 940 000,00	7 400 000,00	6 360 000,00

Le projet de ZAC fait désormais l'objet d'une autorisation de programme au titre des équipements publics sous compétence communautaire, de 43 152 500,00 €. L'acompte 2014 de 10 800 000,00 € s'ajoute à ce montant pour un total d'opération de 53 952 500 €.

Cette AP ne comprend que les équipements financés dans le cadre du Budget principal et à l'exclusion des subventions au titre des groupes scolaires de la ZAC qui seront versées à la Ville de Bordeaux.

- La réhabilitation du Pont de pierre :

Cette autorisation de programme, qui s'élève à 10 473 000,00 € concerne les travaux de réparation des talus sous fluviaux. Elle comprend aussi les études préalables aux travaux de renforcement des piles qui pour l'heure, ne sont pas programmés.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
10 473 000,00	170 000,00	10 000 000,00	303 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP de projets.

- Aménagements des parcs cimetières:

Le programme pluriannuel d'investissements relatifs aux travaux d'aménagements des deux parcs cimetières de la Métropole fait désormais l'objet d'une autorisation de programme estimée à 2 047 100,00 €.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
2 047 100,00	605 000,00	368 000,00	684 600,00	389 500,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- La commande d'œuvre d'art :

La politique de la commande artistique (hors 3ème phase Tramway) fait désormais l'objet d'une autorisation de programme qui s'élève à 5 000 000,00 € :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
5 000 000,00	1 100 000,00	900 000,00	1 500 000,00	900 000,00	600 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- Le Plan Climat logement :

Les subventions affectées à cette politique font désormais l'objet d'une autorisation de programme qui s'élève à 5 000 000,00 €.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
5 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- La mise en accessibilité des arrêts voyageurs :

Les travaux effectués dans ce cadre sont programmés annuellement au sein d'une autorisation de programme évaluée à 12 000 000,00 €. Les crédits 2014 n'ayant pu faire l'objet d'une inscription dans l'AP, il est proposé de les intégrer sur 2015 dans le cadre de la clôture de l'exercice. Dans cette perspective, le CP 2019 est provisionnellement doublé.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
12 000 000,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	4 800 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- L'optimisation de la circulation des bus :

Les travaux effectués dans ce cadre sont programmés annuellement au sein d'une autorisation de programme évaluée à 14 000 000,00 € :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
14 000 000,00	6 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- Réseau eaux pluviales :

Les travaux liés aux schémas directeurs et au fonds d'interventions sont programmés annuellement au sein d'une autorisation de programme évaluée à 23 900 000,00 €.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
23 900 000,00	6 250 000,00	4 000 000,00	4 250 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- Fonds d'Intervention Communal :

Conformément à la délibération proposée au vote du Conseil du 19 décembre 2014 et sous réserve de son adoption, ce fonds fait l'objet d'une autorisation de programme pour 6 années dotée à hauteur de 88 419 681,00 € (dont 12 000 000,00 € pour la part eaux pluviales), montant correspondant à trois enveloppes annuelles.

Au terme de l'échéancier précisé ci-dessous, un bilan sera dressé avant toute décision de révision de l'autorisation de programme avant la fin de la mandature.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
88 419 681,00	873 227,00	28 600 000,00	29 473 227,00	29 473 227,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- Enveloppe exceptionnelle pour la remise à niveau et l'entretien de la voirie :

Cette enveloppe exceptionnelle dédiée à la voirie fait l'objet d'une autorisation de programme fixée à 6 380 773,00 €.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
6 380 773 ,00	2 126 773,00	2 127 000,00	2 127 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP projets du fait de son caractère ponctuel.

- Equipements sportifs :

Dans le cadre du règlement d'intervention équipements sportifs, une enveloppe de 15 000 000,00 € a été prévue. Compte tenu des crédits engagés en 2014 (554 K€), le solde à ouvrir s'élève à 14 446 000,00 €. Il est proposé de suivre la programmation en AP.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
14 446 000,00	3 500 000,00	1 000 000,00	4 000 000,00	3 946 000,00	2 000 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP projets.

2-2 Au budget annexe déchets ménagers :

- L'informatisation des données de la collecte :

Ce projet fait l'objet d'une programmation pluriannuelle au sein d'une autorisation de programme évaluée à 6 865 124,00 €, ceci devrait permettre de suivre la modernisation des données de la collecte sur plusieurs années.

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
6 865 124,00	2 217 500,00	2 683 200,00	1 575 816,00	388 608,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP de projets.

2-3 Au budget annexe transport :

- L'acquisition d'autobus :

Le programme d'acquisition et de renouvellement de matériel roulant (hors rames tramway) fait l'objet d'une autorisation de programme nouvelle estimée à 53 025 000,00 € sur la mandature :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
53 025 000,00 €	15 000 000,00	12 084 000,00	16 829 600,00	134 400,00	8 977 000,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

- Le système billettique :

Il est décidé d'intégrer dans une autorisation de programme l'ensemble des opérations relevant du système billettique (i.e. dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les titres représentatifs d'une prestation de service du réseau de transport en commun). Cela concerne les dépenses de renouvellement de matériel, d'adaptations, de data center etc... Cette AP est évaluée à 15 268 250,00 € :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
15 268 250,00	2 900 000,00	10 665 650,00	1 362 100,00	0,00	168 000,00	172 500,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP de projets.

2-4 Au budget annexe assainissement :

- Le Système d'information eaux usées

La mise en place d'un système d'information dédié à l'ensemble des métiers liés à la gestion de l'eau, avec la création d'un centre d'hébergement de La Cub mutualisé sur plusieurs services publics, fait désormais l'objet d'une autorisation de programme d'un montant estimé ce jour à 9 247 127,00 € :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
9 247 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

9 247 127,00	1 009 017,00	3 260 362,00	2 907 362,00	1 327 362,00	743 024,00
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP projets.

- Réseaux et ouvrages eaux usées

Sur le programme réseaux eaux usées, la mise en place d'un schéma directeur des eaux usées, les travaux de maintien et d'extension des dessertes locales ainsi que l'inspection (préventive et curative) des installations font l'objet d'une autorisation de programme estimée à 41 338 488,00 € :

MONTANT AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
41 338 488,00	9 700 000,00	11 992 396,00	10 819 396,00	8 826 696,00

Il est proposé de classer cette AP dans la catégorie des AP récurrentes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- **VU** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT,
- **VU** la délibération n° 2013/0950 du 20 décembre 2013 relative à l'adoption du règlement expérimental sur la gestion pluriannuelle adopté le 20 décembre 2013,
- **VU** la délibération n° 2013/0951 du 20 décembre 2013 relative au programme d'investissement 2014 et aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des autorisations de programme et crédits de paiements votés au titre de l'exercice 2014 et à un vote de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiements pour 2015,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter au titre des différents budgets concernés, la présente révision des autorisations de programme votée au titre de l'exercice 2014 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour l'exercice 2015, portant sur les projets retenus tels qu'ils sont repris ci-dessus ;

ARTICLE 2 : Les crédits de paiements correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour chacune des entités financières. Un compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2014

M. PATRICK BOBET